

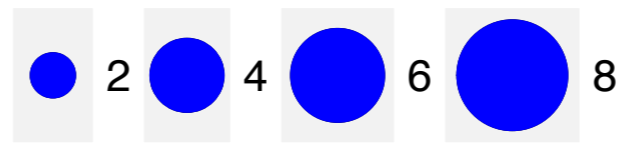


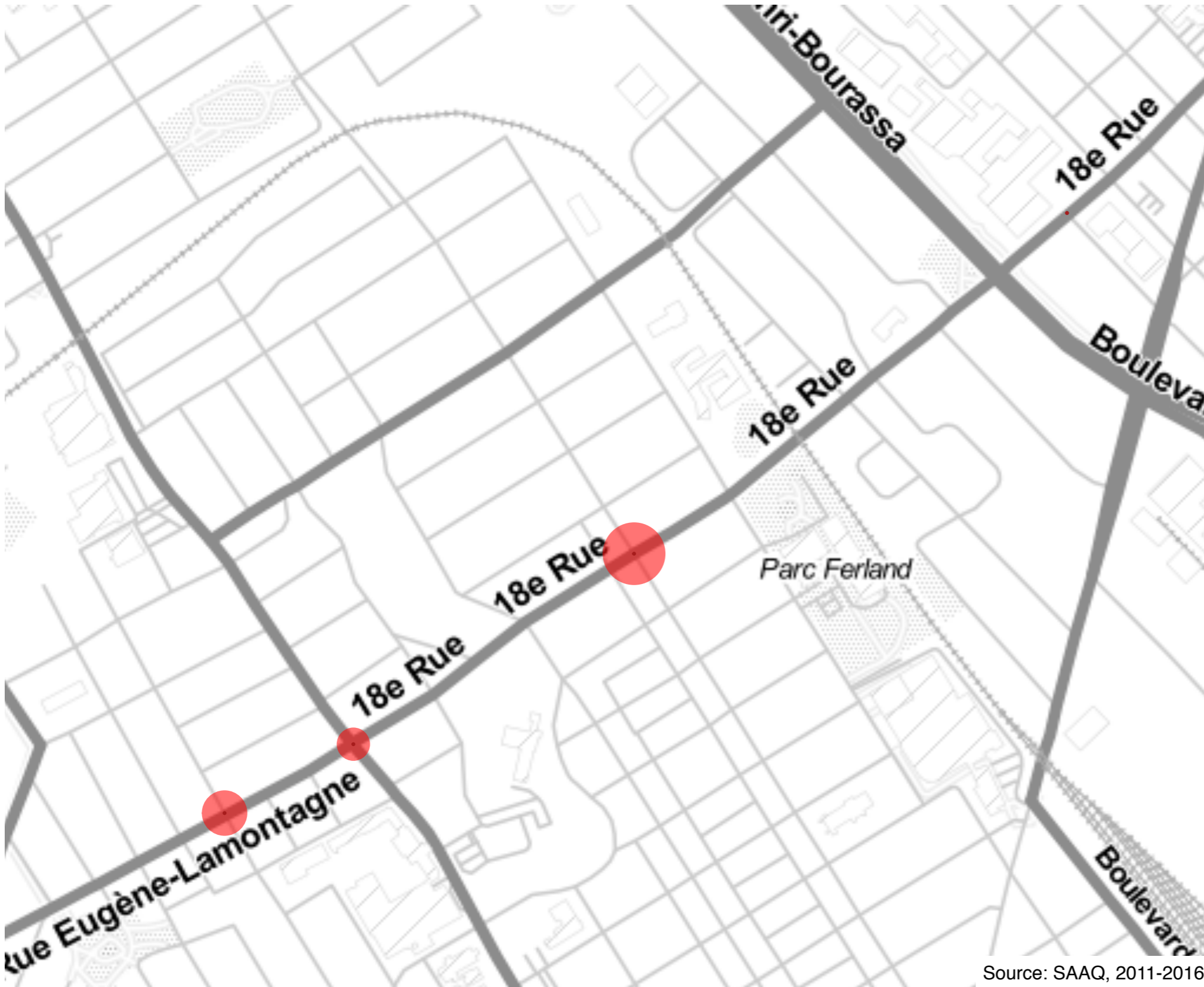
**RÉSOLUTION 17-10-51:
RÉDUCTION DES ACCIDENTS SUR LA 18^e RUE**



Source: SAAQ, 2011-2016

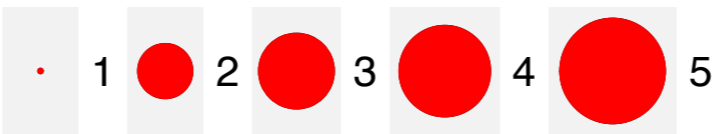
Collisions avec cyclistes et piétons

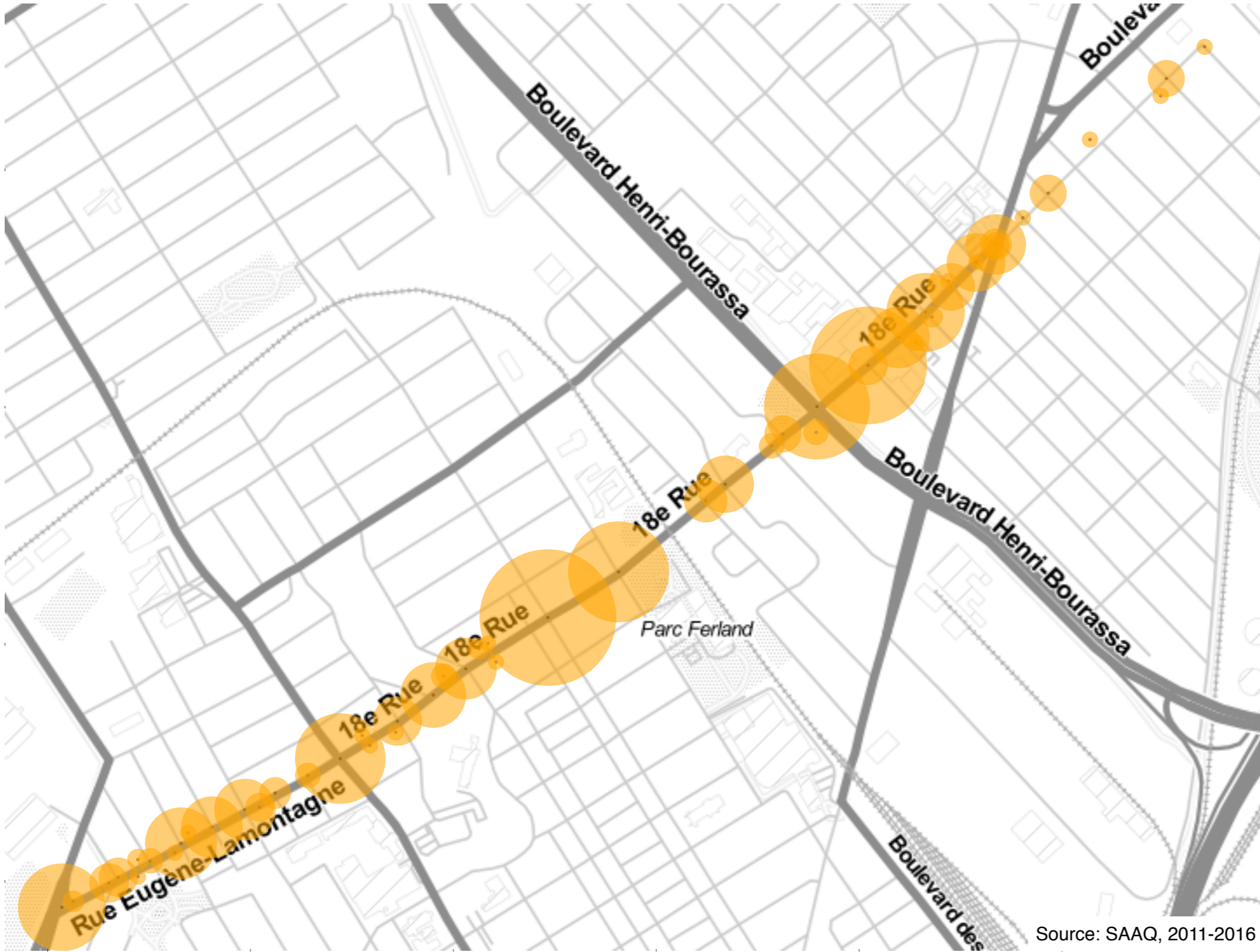




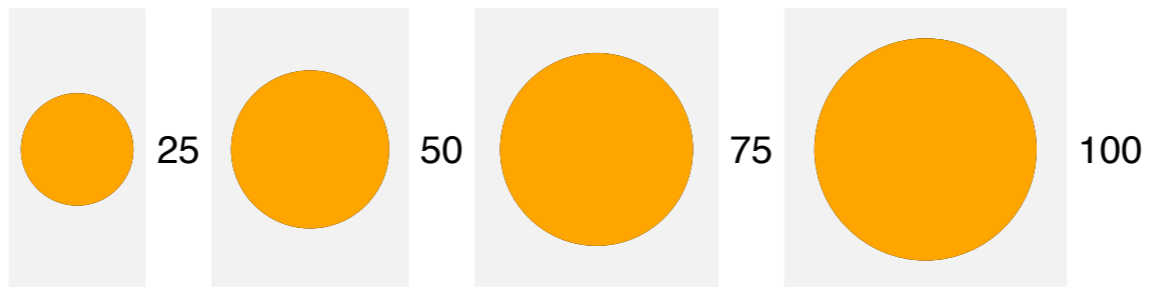
Source: SAAQ, 2011-2016

Collisions graves et mortelles





Véhicules impliqués



Axe 18e Rue/Eugène-Lamontagne

Intersections	Véhicules impliqués dans une collision	Nombre de personnes blessées ou décédées			
		Automobilistes	Motocyclistes	Pietons	Cyclistes
18e Rue / 4e Avenue	111	29	1	2	2
18e Rue / Henri-Bourassa	66	10	3	0	3
18e Rue / 8e Avenue	60	10	0	0	2
18e Rue / 1re Avenue	48	3	0	6	2
Av. Eugène-Lamontagne / Wilfrid-Hamel	45	15	0	1	0
18e Rue / Avenue de la Ronde	36	5	0	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Av. Jeanne-Mance	30	0	0	2	1
18e Rue / Boulevard Cardinal-Villeneuve	25	4	0	0	0
18e Rue / Avenue de Vitré	22	5	0	0	0
18e Rue / Boulevard Benoît-XV	22	2	0	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Av. d'Assise	22	5	1	1	1
Av. Eugène-Lamontagne / Av. de Normandie	22	3	1	0	0
18e Rue / Chemin de la Canardière	21	5	0	0	0
[...]					
Total	825	123	7	16	15

Source: SAAQ, 2011-2016

Intersections accidentogènes



Solution 1: voies réservées



Solution 2: flèches tout-droit et virages



Solution 3: synchronisation à 40-50 km/h



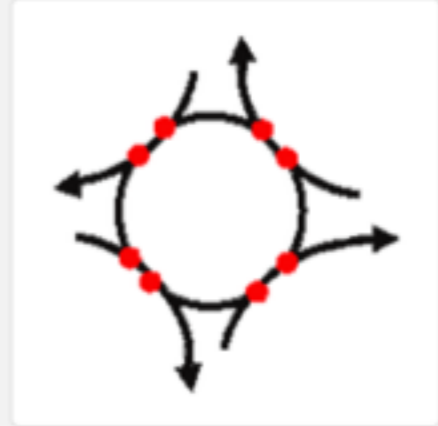
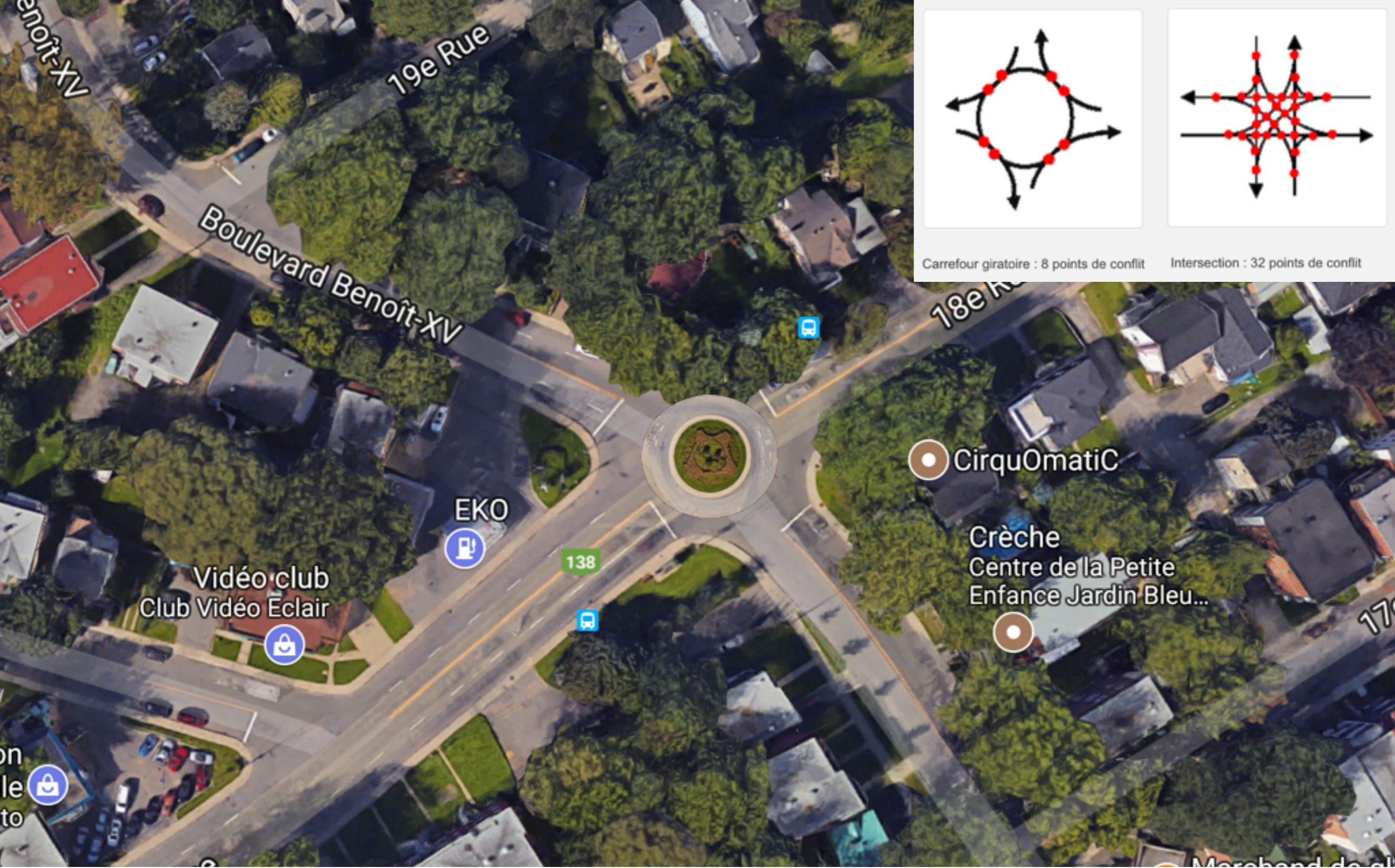
Solution 4: remplacer les lignes continues...



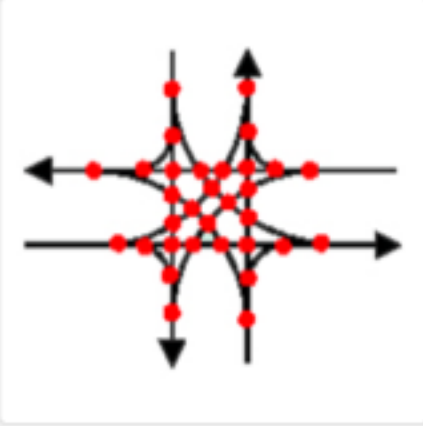
CONSEIL
DE QUARTIER
DE LAIRET



...par des blocs blancs



Carrefour giratoire : 8 points de conflit



Intersection : 32 points de conflit

Solution 5: carrefour giratoire

RÉSOLUTION 17-10-51

RÉDUCTION DES ACCIDENTS SUR LA 18e Rue

CONSIDÉRANT les nombreux accidents survenus au cours de l'été sur la 18e Rue, au coin de la 4e Avenue et au coin de la 8e Avenue.

CONSIDÉRANT que, selon les rapports d'accidents de la SAAQ, les intersections les plus accidentogènes de l'axe 18e Rue/Eugène-Lamontagne sont, dans l'ordre, l'intersection 18e Rue/4e Avenue, l'intersection 18e Rue/Henri-Bourassa, l'intersection 18e/8e Avenue et l'intersection 18e/1re Avenue (voir tableau et graphiques ci-dessous).

CONSIDÉRANT que, selon les rapports d'accidents de la SAAQ :

- 111 véhicules ont été impliqués dans une collision au coin 18e Rue/4e Avenue entre 2011 et 2016, soit plus de véhicules 22 véhicules par années;
- 60 véhicules ont été impliqués dans une collision au coin 18e Rue/8e Avenue entre 2011 et 2016, soit 12 véhicules par année;
- 48 véhicules ont été impliqués dans une collision au coin 18e Rue/1re Avenue entre 2011 et 2016, soit 9,5 véhicules par année;
- 22 véhicules ont été impliqués dans une collision au coin 18e Rue/Benoît-XV, soit plus de 4 véhicules par année.

CONSIDÉRANT que la vitesse moyenne sur Eugène-Lamontagne est de 40 km/h alors qu'elle atteint de 60 km/h sur la 18e Rue, en raison de la présence d'une voie supplémentaire, ce qui pourrait expliquer le nombre et la gravité des accidents.

CONSIDÉRANT que, pour réduire la vitesse et la gravité des accidents sur la 18e Rue, il serait judicieux de réduire le nombre de voies, ce qui pourrait se faire en réservant les voies de droite aux transports en commun.

CONSIDÉRANT que des décennies d'expérimentation nous forcent à reconnaître que les feux de circulation n'ont pas livré les résultats escomptés et que, contrairement aux attentes, ils inciteraient les automobilistes à accélérer pour passer au feu vert.

CONSIDÉRANT que, pour réduire le nombre d'accidents, il serait judicieux de revoir l'approche des intersections de la 8e Avenue, de la 4e Avenue, de la 3e Avenue et de la 1re Avenue.

(SUITE)

SUR PROPOSITION DE M. Louis Philibert-Morrissette DUMENT APPUYÉ PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- INVITE le Bureau du transport de la Ville de Québec à considérer les options suivantes en vue de rehausser la sécurité et la convivialité de la 18e Rue :
 - réduire le nombre de voies accessible aux automobiles en réservant les voies de droites aux transports en commun;
 - ajouter des flèches au sol pour indiquer les voies servant à aller tout droit (voie centrale) et les voies où le virage à droite est autorisé aux intersections 18e Rue/4e Avenue et 18e Rue/8e Avenue;
 - synchroniser les feux de circulation entre 40 et 50 km/h, en tenant compte de la vitesse du transports en commun;
 - réduire la largeur de la 18e Rue et des voies de circulation;
 - rehausser la visibilité des passages pour piétons en peignant des blocs blancs plutôt que de lignes blanches continues aux intersections 18e Rue/4e Avenue et 18e Rue/3e Avenue;
 - élargir le champ de vision des automobilistes au coin 18e Rue/8e Avenue en abaissant les talus situés de chaque côté;
 - aménager un carrefour giratoire à l'intersection 18e Rue/3e Avenue de façon à marquer l'entrée du quartier et ralentir la vitesse des automobiles tout en augmentant le débit automobile.
 - prolonger la durée du passage pour piétons au coin de la 18e Rue/8e Avenue.
- ENCOURAGE la Ville de Québec prioriser le réaménagement de 18e Rue dans son programme de rue conviviale.
- PROPOSE la mise sur pied d'un comité de travail sur le réaménagement de la 18e Rue composé de membres du conseil municipal, du conseil de quartier ainsi que de représentants ou représentantes de la Ville de Québec.